



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 mai 2019

DÉLIBÉRATION

N° 63 - 16.05.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 20  
Votants..... 25  
Abstention ..... 0

**TOURISME & ECONOMIE  
4. ECONOMIE**

**Syndicat Mixte des aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et  
Rochefort – Charente-Maritime – Désignation d'un  
membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à  
représenter l'EPCI au sein de la Commission Consultative  
Economique**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 16 mai,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire à  
à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de  
Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** Mme Béatrice TURBE  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Patrick RAYTON (donne pouvoir à Mme Béatrice TURBE), Mme Catherine JACOB (donne  
pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann  
MÂÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190516-D201963-DE  
Reçu le 20/05/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 mai 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 63 - 16.05.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 20  
Votants..... 25  
Abstention ..... 0

### TOURISME & ECONOMIE 4. ECONOMIE

**Syndicat Mixte des aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et  
Rochefort – Charente-Maritime – Désignation d'un  
membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à  
représenter l'EPCI au sein de la Commission Consultative  
Economique**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21,*

*U*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et notamment le 2<sup>ème</sup> alinéa du 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1 relatif au développement économique d'intérêt communautaire dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire et le 4<sup>ème</sup> alinéa relatif à la promotion du tourisme, entérinés par arrêté préfectoral du 25 mars 2019,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n° 99 du 28 septembre 2017 et notamment le 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1, relatif au développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et promotion du tourisme sur l'ensemble du territoire,*

*Vu la délibération en date du 15 novembre 2018 approuvant les statuts du Syndicat Mixte des Aéroports La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente – Maritime,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 autorisant la création du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime,*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime et notamment son article 11,*

*Vu l'article R. 224-3 III du Code de l'aviation civile,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 mai 2019,*

*Vu la décision de création de la Commission consultative économique du Président de la CCI de la Rochelle du 15 mars 2007 pour l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré,*

*Vu la décision de la CCI de La Rochelle du 15 octobre 2018 portant renouvellement des membres de la Commission consultative économique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,*

*Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré – Rochefort Charente-Maritime ;*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190516-D201963-DE  
Reçu le 20/05/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 mai 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 63 - 16.05.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 20  
Votants..... 25  
Abstention ..... 0

### TOURISME & ECONOMIE 4. ECONOMIE

**Syndicat Mixte des aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et Rochefort – Charente-Maritime – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à représenter l'EPCI au sein de la Commission Consultative Economique**

Considérant qu'en raison du changement de l'exploitant de l'aéroport de La Rochelle Ile de Ré, il est nécessaire que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré – Rochefort Charente-Maritime procède à une nouvelle désignation des membres de la Commission Consultative Economique ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré doit désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein de cette commission ;

Considérant que la désignation des membres du Conseil Communautaire appelés à représenter l'EPCI au sein de la Commission Consultative Economique du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré – Rochefort Charente-Maritime peut avoir lieu au scrutin public si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

Considérant l'appel à candidatures effectué auprès des conseillers communautaires ;

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de désigner Monsieur Jean-Louis OLIVIER, membre titulaire et Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, membre suppléant, pour siéger au sein de la Commission Consultative Economique du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré – Rochefort Charente-Maritime.**

Affichée le : **20 mai 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190516-D201963-DE  
Reçu le 20/05/2019